



Référence : ALG-2025
☎ 02.97.80.18.91
Email : finances@cleguer.fr

NOTE

Pièces à fournir obligatoirement avant le 12 février 2025 :

- Demande de subvention de fonctionnement rempli et signé
- Règlement d'attribution des subventions communales aux associations signé
- Liste des adhérents
- Fiche justificative des déplacements N-1 (Si déplacement en N-1)
- Bilan N – 1 (compte de résultat) => situation financière au 31/12/2024 + prévisionnel 2025
(fournir les copies des derniers relevés bancaires de tous les comptes et livrets bancaires)
- Attestation d'assurance
- RIB